

RAPPORT LOI ENERGIE CLIMAT

EXERCICE 2023

MUTUALIA TERRITOIRES SOLIDAIRES



Entre nous, c'est humain

Sommaire

Préambule.....	3
1. Organisation de la mutuelle.....	3
2. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	4
2.1. Résumé de la démarche.....	4
2.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte.....	4
2.3. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion.....	5
2.4. Adhésion de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci	5
3. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)	6

PREAMBULE

Ce rapport a pour objet de rendre compte de la mise en œuvre des critères Environnementaux, Sociaux et de Qualité de Gouvernance pour Mutualia Territoires Solidaires conformément aux dispositions prévues au V de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier pour les organismes ayant moins de 500 millions d'euros de total de bilan, conformément à l'instruction n° 2022-I-24 – Annexe A.

1. Organisation de la mutuelle

MUTUALIA Territoires Solidaires (MTS) est une Mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIREN sous le numéro 449 571 256, dont le siège social est situé au 75, avenue Gabriel Péri, 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES. Elle dispose de l'agrément des branches 1, 2 et 20 (accidents, maladie et vie-décès) lui donnant ainsi la possibilité de porter le risque des garanties en vie et en non-vie.

Elle est issue de la fusion de Mutualia Santé Sud Est, Mutualia Alsace Grand Est et Mutualia Sud Ouest. Cette fusion a été votée par les Assemblées générales des trois mutuelles le 8 juillet 2016, et validée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution le 30 décembre 2016.

Mutualia Territoires Solidaires est membre de l'Union Mutualiste de Groupe Mutualia (UMG Mutualia), structure combinante, destinée à coordonner et promouvoir l'activité du Groupe Mutualia afin de pérenniser son avenir.

2. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

2.1. Résumé de la démarche

Mutualia Territoires Solidaires est actuellement engagée dans une réflexion approfondie pour intégrer de manière plus complète les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans ses activités. L'entreprise reconnaît l'importance de ces critères pour assurer sa durabilité à long terme et sa contribution positive à la société et à l'environnement.

La démarche en cours comprend les éléments suivants :

- Engagement en faveur du développement durable : Mutualia Territoires Solidaires est en train de définir des engagements en matière de développement durable, en s'inspirant des objectifs de développement durable des Nations Unies.
- Intégration des critères ESG dans les politiques internes : Mutualia Territoires Solidaires est en train de développer des politiques internes qui intègrent les critères ESG dans tous les aspects de ses opérations et de sa gouvernance.
- Elaboration d'une stratégie ISR de gestion d'actifs : Mutualia Territoires Solidaires est en train de définir une politique ISR en lien avec ses orientations ESG, en vue de la déployer sur son portefeuille d'actifs à travers une grille ISR de critères de sélections et de performances ESG.

2.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte

Mutualia Territoires Solidaires est en cours de réflexion sur les différentes possibilités de communication afin d'informer ses adhérents, ses affiliés, et partenaires sur les critères ESG pris en compte dans ses activités. La communication envisagée comprendra les éléments suivants :

- Rapports ESG : Mutualia Territoires Solidaires prévoit de publier annuellement son rapport ESG détaillé, fournissant des informations complètes sur ses initiatives, ses politiques et les évolutions réalisées dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- Site web : Mutualia Territoires Solidaires prévoit de mettre à disposition sur son site web les informations relatives aux critères ESG afin de les rendre facilement accessibles aux parties prenantes.

2.3. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

Mutualia Territoires Solidaires prévoit d'intégrer les critères ESG dans son processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion. Les critères ESG pris en compte dans ce processus comprendront les éléments suivants :

- Notion de durabilité dans la politique d'investissement : Mutualia Territoires Solidaires évaluera les politiques de durabilité des gestionnaires de fonds et des partenaires potentiels afin de s'assurer qu'elles sont conformes à ses valeurs et à ses objectifs ESG.
- Performance ESG : les gestionnaires de fonds et les partenaires seront évalués en fonction de leur performance ESG, y compris leur capacité à intégrer les critères ESG dans leur processus d'investissement et à obtenir des résultats tangibles en matière de durabilité.

2.4. Adhésion de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Mutualia Territoires Solidaires est en train d'étudier différentes initiatives, chartes et labels reconnus pour soutenir et renforcer sa prise en compte des critères ESG. Parmi les options envisagées, on trouve :

Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)¹ : Mutualia Territoires Solidaires envisage de travailler avec des gestionnaires pour compte qui proposent des fonds PRI, dont les principes sont mondialement reconnus pour l'intégration des critères ESG dans les politiques d'investissement.

¹ PRI : Les Principes pour l'Investissement Responsable sont un réseau international d'institutions financières soutenu par les Nations Unies qui ont pour objectif de comprendre les implications de la durabilité pour les investisseurs et d'aider

Le Label ISR (Investissement Socialement Responsable) : Mutualia Territoires Solidaires étudie la possibilité de travailler avec des gestionnaires pour compte ISR pour ses produits financiers, ce qui garantirait la prise en compte des critères ESG dans leur gestion.

3. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Fonds	Instrument-Code interne	Instrument-Libellé court	Montant	Article 8/9	% du portefeuille
MUTUALIA MANDAT ECOFI	FR0000293698	BTP TRESORERIE	494 988	Article 8	0,40%
MUTUALIA MANDAT ECOFI	FR0000990848	ECOFI ACTIONS US	148 195	Article 8	0,12%
MUTUALIA MANDAT ECOFI	FR0007082359	ECOFI AVENIR PLUS-C	68 681	Article 8	0,06%
MUTUALIA MANDAT ECOFI	FR0010199091	Ecofi Actions Rendmt Euro FCP	66 592	Article 8	0,05%
MUTUALIA MANDAT ECOFI	FR0013484573	ECOFI TRAJECT DURABLES-I	210 656	Article 9	0,17%
MUTUALIA MANDAT ECOFI	FR0010596759	ECOFI ENJEUX FUTURS-I	204 714	Article 9	0,17%

La part globale des encours ci-dessus représente 6,70% des encours totaux confiés en mandat de gestion.

Mutualia Territoires Solidaires dispose d'un seul mandat de gestion auprès de la société Ecofi, filiale du crédit coopératif. 14,46% des investissements de Mutualia Territoires Solidaires sont gérés dans le cadre de ce mandat.

Même si tous les investissements réalisés dans le cadre de ce mandat ne sont pas catégorisables en article 8 ou 9, les autres investissements effectués dans le cadre de ce mandat de gestion tiennent compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Qualité de Gouvernance des contreparties.

En effet, la société Ecofi est engagée dans l'Investissement Socialement Responsable (ISR) depuis plus de 20 ans.

A ce titre, la société Ecofi effectue une notation ESG du portefeuille confié par Mutualia Territoires Solidaires.

Le portefeuille confié à ECOFI obtient une notation ESG de 7,3/10.

les signataires à faciliter l'intégration de ces questions dans leurs décisions d'investissement et leurs pratiques de propriété.

➤ Notation ESG du portefeuille au 30/04/2024

Note ESG globale	7.3/10
Note ESG corporate	7.27/10
Note ESG pays	7.9/10
Intensité carbone	1135 t CO2eq/M€ CA
Empreinte carbone	373 t CO2eq
CA aligné avec la taxonomie verte UE	10.3%
Actif aligné avec le scénario SDS (1,5°)	68.87%
Actif investi en green/social/sust bonds	17.1%

Mutualia Territoires Solidaires est actuellement engagée dans une réflexion approfondie pour renforcer la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans ses activités. Mutualia Territoires Solidaires développe une approche proactive pour intégrer ces critères, en élaborant des politiques internes, une communication et un processus de prise de décision incluant les critères ESG. Les initiatives, chartes et labels en cours d'étude témoignent de l'engagement de la Mutuelle à se conformer aux meilleures pratiques ESG. Mutualia Territoires Solidaires continuera de travailler sur ces dispositifs et mettra en place les actions appropriées pour renforcer sa contribution positive aux enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance.